

HONORAIRES DE LOCATION conformes LOI ALUR du 27.03.2014 :

Pour les locations assujetties à la loi N° 89-462 du 06.07.89

Location d'habitation sur Versailles, Viroflay, Chaville, Le Chesnay T.T.C.

À la charge du bailleur :

Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction d'actes 12 € / m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée 3 € / m²

Honoraires de commercialisation uniquement *pour les biens de moins de 55 m²* 99 €

À la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction d'actes 12 € / m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée 3 € / m²

Locaux professionnels ou commerciaux

Pourcentage du loyer triennal HC HT à la charge du mandant 15 %

Pourcentage du loyer triennal HC HT à la charge du locataire 15 %

Prestations isolées :

Renouvellement des baux 300 €

EDL Sortie, charge exclusive du bailleur 10€/m²

Location parking / box / cave si loué(e) seul(e) (% des encaissements) 12,10 %

Autres : à la vacation horaire 75€ /h

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

Honoraires de gestion suivant mandat (% des encaissements) 8,41 %

Minimum mensuel de facturation : 50 € TTC / mois

Assurance loyers impayés (% sur le quittancement) 1,87 %

Déclaration de revenus fonciers (états préparatoires) 70 €

Vacation horaire (1 heure) - par ex. pour le suivi d'expertise 59 €

Suivi des travaux d'amélioration - pourcentage TTC du montant HT 3,50 %

Honoraires de fin de gestion (clôture de dossier) 152 €

En cas de litige ou de sinistre : Lettre simple rappel (1^{ère} relance) : 9 € TTC - Lettre recommandée (mise en demeure) : 15 € TTC - Constitution du dossier contentieux et transmission à l'huissier, à l'avocat ou à l'assurance : 50 € TTC - Mise en place d'un protocole d'accord : 25 € TTC - Réalisation d'un dossier subvention A.N.A.H, déclaration de sinistre assurance, suivi du dossier et expertises, déclaration et suivi contentieux (hors impayés locataires), gestion de travaux exceptionnels etc. : Vacation horaire

HONORAIRES TRANSACTION, par défaut charge mandant sauf mention contraire au mandat

Immobilier résidentiel ancien (% du montant de la transaction)

<60 000€ : forfait 5000€ TTC

60 001—100 000€ : 8% TTC

100 000—200 000€ : 6% TTC

> 200 001€ : 5% TTC

Viager : 6% TTC de la valeur vénale

Autres transactions (VEFA, terrain, cave, parking, garage, bureaux...)

<100 000€ : 15% TTC maximum

> 100 001€ : 10% TTC maximum